

Le 21 août 2020

Objet : La rentrée scolaire dans le contexte de la COVID

Chers parents,

Cette année, pour la rentrée, différentes structures seront en place afin de nous adapter à la situation de la COVID-19. L'organisation de la rentrée sera basée sur les recommandations de la Santé publique. Veuillez noter que des adaptations seront faites, au besoin, dans les semaines à venir.

INFORMATION GÉNÉRALE :

Le respect des règles de distanciation physique est en vigueur, c'est-à-dire, aucune distanciation sociale n'est requise entre les élèves faisant partie d'un même groupe-classe stable, 1 m entre les élèves de groupes différents et 2 m entre les élèves et le personnel scolaire.

Les élèves auront accès aux aires communes (gymnase, locaux de musique, cafétéria, etc.) dans le respect des mesures sanitaires.

À partir de septembre, la présence physique à l'école redevient obligatoire pour tous les élèves. Les élèves présentant une condition de vulnérabilité pour la santé pourront être exemptés de la présence à l'école, sur présentation d'un billet médical. Les élèves vivant sous le même toit qu'un proche ayant une vulnérabilité sur le plan de la santé pourront également être exemptés. Un billet médical sera demandé.

Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves du secondaire lors des déplacements hors des salles de classe, dans les aires communes et en présence d'élèves n'appartenant pas à leur groupe-classe.

Afin de répondre à plusieurs questions qui nous ont été adressées, voici un volet questions/réponses :

1. Comment mon enfant saura où se diriger pour son premier cours lors de la 1^{re} journée?

L'horaire de votre enfant sera disponible sur le Portail Parents. Vous pourrez le consulter avec lui. À la première période du matin, votre enfant en recevra une copie papier qu'il pourra conserver.

2. Mon enfant arrive en 1^{re} secondaire ou sera en 1^{re} année du parcours adapté, où doit-il se présenter lors de la demi-journée d'accueil du 28 août?

Votre enfant recevra prochainement une invitation précisant l'heure et la porte à laquelle il doit se présenter le 28 août. Les élèves seront invités à arriver par groupe entre 8h15 et 8h45. Un enseignant accueillera le groupe et l'accompagnera jusqu'à son local. Toutes les règles de sécurité et le fonctionnement de l'école seront expliqués en classe aux élèves. Votre enfant aura également la chance de rencontrer ses enseignants et d'autres intervenants qu'il croisera régulièrement.

3. Comment se déroulera l'arrivée de mon enfant à l'école lors de la première journée de classe ou à l'école ?

En entrant dans l'école, votre enfant :

- devra porter son couvre-visage, il le gardera jusqu'à son entrée dans sa salle de classe.
- se dirigera vers une station de lavage de mains ou désinfection.
- se dirigera vers son casier pour déposer ses effets personnels.
- prendra le matériel nécessaire pour ses deux premiers cours et l'apportera dans sa salle de classe.

Il y aura du marquage au sol pour le diriger.

Il y aura des sens uniques pour circuler dans l'école.

4. Comment se déroulera l'heure du diner ?

Le dîner des élèves se tiendra par groupe-classe soit à la cafétéria, dans les aires communes ou dans leurs classes. Votre enfant recevra les indications précises lors du 1^{er} jour de classe. Nous vous demandons de **prévoir un repas froid** ou **utiliser un contenant isotherme** (type Thermos) puisque les micro-ondes ne seront pas disponibles. Par contre, le service de la cafétéria sera en fonction.

5. Est-ce que mon enfant pourra, en dehors de ses cours, voir ses amis des autres groupes-classes?

Oui, il pourra les voir dans les aires communes. Il faut se rappeler que le port du couvre-visage est obligatoire dans ces endroits.

6. Dois-je procurer à mon enfant un couvre-visage ?

Oui, le couvre-visage est acheté par les parents.

7. Est-ce que la médiathèque sera ouverte ?

Oui, au courant du mois de septembre. Votre enfant pourra s'y rendre le matin avant ses cours, aux pauses, à l'heure du dîner. L'horaire est affiché à la porte de la médiathèque. La médiathèque est une aire commune, donc le port du couvre visage est obligatoire.

Est-ce qu'il pourra emprunter des livres?

Oui, la médiathèque respectera les règles de la Santé publique qui s'apparentent à celles de la municipalité.

8. Mon enfant a un plan d'intervention et il utilise un portable. Devra-t-il partager son outil de travail avec un autre élève ?

Non, si votre enfant a une mesure d'aide à son plan d'intervention qui demande qu'il utilise un portable, il en recevra un qui lui sera assigné.

9. Est-ce qu'il y aura encore des activités parascolaires offertes à l'école ?

Oui, les activités parascolaires peuvent reprendre avec une organisation adaptée.

10. Est-ce que mon enfant aura un casier à lui seul ?

Oui, un casier par élève est assigné.

11. Si mon enfant a des symptômes à l'école ou à la maison, que se passera-t-il ?

À l'école secondaire Hormisdas-Gamelin, la marche à suivre en cas de COVID 19 respectera intégralement les règlements de la Santé publique, voir document en hyperlien :<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/feuille-marche-suivre.pdf>

Bonne rentrée scolaire !

L'équipe de direction